



L'UNION FAIT LA FORCE

15 MAI 2013

Service Courrier 1

Département Contrôle et Sécurité Sanitaires
Des Produits et des Services de Santé

15 MAI 2013

Agence Régionale de Santé d'Ile de France
Département contrôle et sécurité sanitaires
des produits et des services de santé
35 rue de la Gare
Millénaire 2
75935 PARIS cedex 19

Levallois le 14 mai 2013

Lettre recommandée avec avis de réception

Messieurs,

En réponse à votre courrier en date du 30 avril 2013, je vous informe que comme demandé, je renonce au projet qui vous a été adressé avec les fonctionnalités qui étaient prévues.

En effet, j'ai établi un nouveau projet qui me semble en tout point correspondre aux exigences de la loi.

Désormais dans notre projet, l'activité est réalisée à partir d'un site internet appartenant à une officine de pharmacie conformément à l'article L.5125-33 du Code de la Santé Publique.

La création et l'exploitation du site sont exclusivement réservées au pharmacien titulaire d'une officine.

Le pharmacien est seul responsable du contenu du site internet et des conditions dans lesquelles l'activité va s'exercer.

Le rôle de la société Cofisante sera simplement un rôle d'assistance pour les pharmaciens qui le souhaitent, c'est-à-dire un rôle dans lequel Cofisante apparaîtra soit comme un sous-traitant pour certaines fonctions qui ne sont pas réservées aux pharmaciens par la loi, soit comme un mandataire également pour des fonctions qui ne sont pas réservées exclusivement aux pharmaciens par la loi.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Messieurs, en mes sentiments les meilleurs.

Bruno METAIRIE
Directeur Général

Copie pour information:

- Conseil régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France
- Conseils centraux des sections A,D, et E de l'Ordre National des Pharmaciens
- Bureau du médicament de la Direction Générale de la Santé

COFISANTE